# Fiche d'inscription

( à retourner avant le 18 décembre 2013,

accompagnée du règlement)

Nom:

Prénom:

Catégorie d'âge : Classement :

Club:

Mail:

Jeudi 02/01

Vendredi: 03/01

Samedi: 04/01

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom:

Prénom:

N° portable :

Je soussigné,.....

Responsable légal de l'enfant,

autorise mon enfant à participer au stage organisé par le CD72. En cas d'urgence, accident, autorise le responsable du stage à prendre le cas échéant toutes les mesures nécessaires pour l'hospitalisation de mon enfant.

Signature:

## Description d'une journée

8h45/9h30 : Accueil

9h30/12h30 : Séance tennis de table (services, déplacements, liaisons, travail individuel)

12h30/13h30 : Repas sur place

13h30/14h : Vidéo ou sport collectif

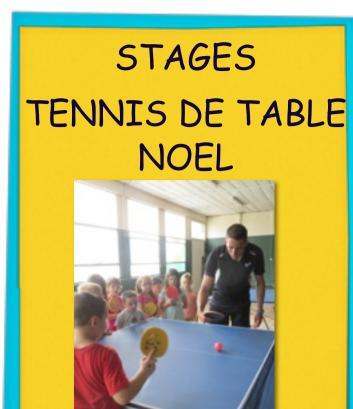
14h/15h45 : Séance tennis de table (services/remises, travail tactique)

15h45/16h : Goûter

16h/17h30 : Tournoi

17h30 : Fin de la journée





# **OUVERT A TOUS**

Organisés par le Comité Départemental de la Sarthe de Tennis de Table

# PRESENTATION DU STAGE

Le Comité Départemental de la Sarthe de tennis de table organise 3 journées de stage durant les congés de Noël.

Les stages sont ouverts à tous les licenciés traditionnels ou promotionnels de la Sarthe.

Le responsable du stage sera Fabrice Tollet, conseiller technique départemental, il sera aidé par d'autres entraîneurs diplômés.

Vous pouvez vous inscrire pour 1, 2 ou 3 journées.



Prévoir son pique nique

Lieu du stage : Parigné L' Evêque Salle Orion

ATTENTION : Nombre de place limité

Accepte
les chèques vacances
ANCV/Bons CAF

Pour plus de renseignements
F.Tollet: 0632659486
ctd.cd/2tt@gmail.com

Inscription à retourner à :
Maison des Sports
Comité Départemental
Tennis de Table
29 Bld St Michel
72000 Le Mans

## **PERIODES DE STAGE**

## Cocher la ou les cases désirées

Jeudi 02 janvier 2014



Vendredi: 03 janvier 2014



Samedi: 04 janvier 2014



- Remplir et signer la fiche d'inscription (au dos)
- Joindre le règlement en fonction du nombre de jours désirés (12€ par jour).
- En cas d'absence le chèque sera restitué uniquement contre la présentation d'un certificat médical.

